

**Décision n° 2016/01-05**  
**relatif à l'accréditation de l'ECAM Strasbourg-Europe**  
**à délivrer un titre d'ingénieur diplômé :**  
**Transfert de l'habilitation à la Fondation ECAM**

Objet

***Dossier F*** : première accréditation de la Fondation ECAM à délivrer, sur le site de Strasbourg, le même titre d'ingénieur diplômé que sur le site de Lyon, en substitution du titre d'ingénieur diplômé jusqu'alors délivré par l'ECAM Strasbourg - Europe

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-4, L 642-5 et R642-10,
- Vu la demande présentée par l'ECAM Strasbourg-Europe et la Fondation ECAM,
- Vu le rapport établi par les rapporteurs : Pascal RAY (rapporteur principal), François HASCOET (membre de la CTI), Bertrand BONTE (expert), Joffrey DUTTO (expert élève ingénieur), et présenté lors de la séance plénière du 13 janvier 2016,
- Entendus Sonia WANNER, directrice générale de l'ECAM Strasbourg-Europe et Yves COLLIOU, président du conseil d'administration de la fondation ECAM.

**La Commission des titres d'ingénieur a adopté la présente décision :**

L'ECAM Strasbourg-Europe a été créée en 2011. Elle a le statut d'une association de gestion (loi 1908 du droit spécifique applicable en Alsace-Moselle).

La Fondation ECAM et l'ECAM Strasbourg-Europe ont signé le 26 juin 2013 une convention d'utilisation de la marque ECAM. La Fondation ECAM a le statut d'Établissement reconnu d'utilité publique (décret du 27 juillet 1977 paru au J.O. du 2 août 1977). La Fondation ECAM est l'organisme d'administration et de gestion de l'école catholique d'arts et métiers de Lyon (ECAM Lyon).

L'ECAM Strasbourg-Europe forme des ingénieurs généralistes, sous statut d'étudiant, préparés à coordonner et diriger l'ensemble des dimensions scientifiques techniques, financières et humaines de projets complexes grâce à leur maîtrise de plusieurs domaines techniques (Génie Mécanique, Génie Electrique, Génie industriel, Outils du Management, etc...) et à leur expérience du travail en équipe, des situations d'incertitudes et du dialogue interculturel.

La formation d'ingénieur ECAM Strasbourg-Europe est en 3 ans, précédée de deux premières années en classe préparatoire (PCSI/PSI) dans un lycée privé.

La formation se décline selon 3 axes principaux correspondant aux besoins locaux, nationaux et internationaux :

- Le diplôme complète l'offre de formation en Alsace en proposant une formation d'ingénieur généraliste
- Le profil est très technique tout en se caractérisant également par une solide composante humaine
- La formation des ingénieurs est très tournée vers l'international et particulièrement Outre-Rhin.

## **Caractéristiques globales**

L'école emploie 27 salariés permanents dont 5 enseignants-chercheurs et 8 enseignants et des intervenants extérieurs académiques et industriels.

A la rentrée 2012, le cycle ingénieur comptait 102 étudiants ; en 2013, 164 ; en 2014, 219 ; en 2015, 250. Le ratio élèves / enseignant est de 19.

Il est envisagé un plan de montée en charge jusqu'en 2021 pour atteindre 39 personnes, dont 24 enseignants pour 360 étudiants. Cela ferait un ratio de 15 étudiants par enseignant.

La surface SHON de l'école est de 5 420 m<sup>2</sup> à laquelle s'ajoutent 1 500 m<sup>2</sup> très proches des lycées Charles de Foucauld (lycée construit à côté de l'école) et Saint-Etienne pour les classes préparatoires.

Le budget est de l'ordre de 2 M€ et devrait passer à 4 M€ en 2021.

NB : le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées** par l'école mise à jour annuellement sur le site de la CTI. (<http://extranet.cti-commission.fr/recherche>).

## **Évolution de l'institution**

La première habilitation de l'ECAM Strasbourg-Europe a été pour une durée restreinte de 2 ans à compter de la rentrée 2011 (décision n°2010/06-19).

Puis en 2013, la Commission a renouvelé l'habilitation pour une durée de 3 ans à compter de la rentrée 2013 (décision n°2013/06-06). Les recommandations faites lors du dernier audit ont été suivies ou pour certaines, elles sont à poursuivre et s'inscrivent dans le temps :

- Établir un plan stratégique de développement, à 5 ans, sur l'ensemble des missions : formation avec la certification en langues étrangères, recherche, relations avec les industriels : réalisé
- Préciser les indicateurs de qualité et leurs mesures : à poursuivre
- Revoir la composition des Conseils pour permettre une participation des élèves et des personnels : réalisé
- Mettre en place un observatoire des métiers : à poursuivre
- Mettre en place une démarche Compétences : réalisé
- Poursuivre la démarche d'évaluation des enseignements dans le cadre du processus d'amélioration continue : réalisé, mais à poursuivre jusqu'au bouclage

L'ECAM Strasbourg-Europe et la Fondation ECAM demandent l'accréditation de la Fondation ECAM à délivrer sur le site de Strasbourg et sur le site de Lyon un diplôme unique en remplacement des titres habilités et délivrés par ECAM Strasbourg-Europe (titre sans spécialité) et ECAM Lyon (titre sans spécialité).

Cette perspective avait déjà été exprimée en janvier 2015, en amont de l'audit périodique de l'ECAM Lyon menant au renouvellement de l'habilitation pour 6 ans à compter de la rentrée 2015 (décision n°2015/06-06). Les conseils d'administration des deux écoles ont voté en juin 2015 le projet de diplôme unique.

Les documents attestent que si le projet est accepté, l'ECAM Strasbourg-Europe perdra son habilitation à délivrer le titre d'ingénieur diplômé actuel au « profit » de la Fondation ECAM : tout projet de future formation d'ingénieur sur le site de Strasbourg sera porté et présenté à la CTI par la Fondation ECAM.

### ***Formation en vue du diplôme unique***

Une étude comparée des syllabus des écoles de Lyon et Strasbourg montrent un recouvrement de plus de 80% des enseignements entre les deux structures et les fiches RNCP de Lyon et Strasbourg se recoupent au niveau des compétences et des métiers visés.

La formation actuelle dispensée à Strasbourg est plus développée sur les domaines international, SHES et management ; celle de Lyon davantage sur les dimensions techniques (numérique, mécanique, structure et énergie). 44 % des enseignements de Strasbourg sont dispensés en langue étrangère.

Les volumes horaires sont répartis de façon analogue : 700 heures de cours magistraux, 300 heures de TP et 1200 heures de TD + projets (davantage de TD à Lyon et de projets à Strasbourg).

Une analyse comparative des équipements disponibles sur les deux sites a été fournie à la CTI.

Les deux sites conserveront leurs spécificités qui enrichissent le diplôme unique.

La Commission constate qu'une analyse sérieuse du dossier de diplôme unique avec l'ECAM Lyon a été menée dans le cadre d'un excellent dialogue entre les deux centres et que les exigences prévues dans R&O pour la délivrance d'un diplôme unique sur des sites multiples sont globalement respectées.

### ***Synthèse de l'évaluation***

#### **Points forts**

- Un fort potentiel de collaborations possibles avec l'Allemagne en lien avec la formation, lié au lieu d'implantation et à la formation en langue allemande
- Un soutien important des collectivités et des industriels dans le développement de l'école
- Une dynamique de territoire des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Une grande dynamique de projets avec des personnels très impliqués
- Une proximité entre les personnels et les élèves liée à la taille et à la jeunesse de l'école
- Une activité de R&D sur le lean prometteur dans le cadre de l'usine du futur
- Un accompagnement important des élèves dans leur scolarité avec des parrains industriels
- Des installations de grande qualité (bâtiments, laboratoires de travaux pratiques...)
- Une matrice compétences pertinente et construite avec les entreprises
- Une vie associative riche

## Points faibles

- Une politique de la recherche ni définie au niveau de l'école ni en lien avec celle du site de l'enseignement supérieur
- Un recrutement à améliorer
- Une mobilité entrante internationale très faible
- Une intégration des étudiants du cycle préparatoire à parfaire
- Une démarche entrepreneuriale peu présente et à développer
- Un observatoire des métiers à renforcer
- Pas de junior entreprise
- Pas de soutien financier direct récurrent aux activités étudiantes
- Visibilité de l'école liée à sa jeunesse

## Risques

- Evolution du contexte régional (fusion des régions ; identité de l'école)
- Perte de cohésion avec le fonctionnement multisite

En conséquence,

**Premièrement**, la Commission constate que les conditions de renouvellement, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, de l'habilitation d'ECAM Strasbourg Europe à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé d'ECAM Strasbourg Europe*, en formation initiale sous statut d'étudiant, sont pleinement réunies.

**Deuxièmement**, elle prend acte de la décision de l'association de gestion de l'ECAM Strasbourg Europe de renoncer à être une école d'ingénieurs de plein exercice pour devenir le 2<sup>ème</sup> site de formation de la Fondation ECAM actuelle gestionnaire de l'Ecole catholique d'arts et métiers de Lyon.

De ce fait, ECAM Strasbourg Europe cesse d'être une école d'ingénieurs habilitée à délivrer un titre d'*ingénieur diplômé* à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Les diplômés 2016 obtiendront le titre d'*Ingénieur diplômé d'ECAM Strasbourg Europe*.

Les étudiants actuellement en cours d'études à Strasbourg qui seront diplômés après le 1<sup>er</sup> septembre 2016 obtiendront le titre délivré par la Fondation ECAM ou, sur leur demande, le titre actuel.

**Troisièmement**, constatant que sont réunies les conditions de délivrance d'un diplôme unique sur un multi-sites, la Commission des titres d'ingénieur **prononce une décision favorable** à l'accréditation, pour la durée maximale **de 5 ans** (calage avec rythme d'évaluation périodique des formations dispensées sur le site de Lyon) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, de la **Fondation ECAM** à délivrer le titre d'ingénieur diplômé suivant :

**« Ingénieur diplômé l'école catholique d'arts et métiers de la Fondation l'ECAM »**  
en formation initiale sous statut d'étudiant  
**sur le site de Strasbourg**  
**et sur le site de Lyon** (voir la décision n°2016/01-09 relative à la modification des  
accréditations et intitulés de diplômes)

Cette décision s'accompagne des **recommandations** suivantes adressées à la Fondation :

**Pour le site de Strasbourg :**

- Renforcer le recrutement des enseignants chercheurs pour accompagner le développement du site et améliorer le ratio d'encadrement actuel
- Afficher une politique recherche en lien avec la politique de site
- Développer l'ouverture à l'international, notamment la mobilité entrante et poursuivre l'interculturalité
- Être vigilant sur le maintien de la cohésion des personnels lié à l'évolution de la taille du site

**Pour la formation multisite (Strasbourg et Lyon) menant au diplôme unique :**

- Poursuivre la mise en place du cadre d'échange formalisé entre les deux centres menant au diplôme unique (pédagogie, fonctions supports, entrepreneuriat, alumni, ...)
- Poursuivre la démarche d'évaluation des compétences
- Être exigeant sur la sélectivité et le niveau du recrutement sur les différentes filières d'admission et sur l'homogénéité entre les deux sites
- Poursuivre la mise en place de l'observatoire des métiers

La Fondation ECAM établira **un rapport intermédiaire** sur la mise en œuvre des recommandations ci-dessus et les actions entreprises pour consolider le dispositif « diplôme unique / sites multiples », en précisant plus particulièrement les aspects suivants :

- Mise en place du cadre d'échange formalisé entre les deux centres
- Démarche et résultats en matière de sélectivité et de niveau du recrutement

Ce document est à transmettre par la Fondation **en janvier 2018**, au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI.

**Quatrièmement**, le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE Master** pourra être attribué au diplôme préparé sur le site de Strasbourg - sur demande de l'établissement à la CTI et conformément à la décision n°2016/01-09.

Délibéré en séance plénière à Paris, le 13 janvier 2016.

Mesdames et Messieurs Noël BOUFFARD, Hervé COPPIER, Philippe COURTIER, Florence DUFOUR, Jeanne DUVALLET, Agnès FABRE, Olivier GENDRY, François HASCOET, Gabriel HENRIST, Sandrine JAVELAUD, Anne-Marie-JOLLY, Élisabeth LAVIGNE, William LIS, Laurent MAHIEU, Christophe MEUNIER, Joël MOREAU, Pascal RAY, Arnaud REICHART, Georges SANTINI et Jacques SCHWARTZENTRUBER

Approuvé en séance plénière à Paris, le 8 mars 2016.



Le président  
Laurent MAHIEU



Le secrétaire greffier



Le rapporteur principal  
Pascal RAY